

VILLE de ROYAN

Réunion du 13 Juillet 1965

OBJET :

Enlèvement des
détritus de l'abattoir

le treize Juillet mil neuf cent soixante cinq à
18 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance
ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la
présidence de M. le Député Maire, d'après convocations faites
le 9 Juillet.

65123

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, Député Maire, MM. MATRAS,
BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY
BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ,
BERLAND, LANUSSE, TETARD, STIPAL, PECHEVIS, BUJARD, BETOUS, POUGET

Excusés : MM. NARTEAU et BENDER

Les Conseillers présents formant la majorité des mem-
bres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code
Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris
dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la suite d'un différend avec des voisins, Monsieur
PUAUD qui se chargeait de l'enlèvement des issues des animaux
de l'abattoir a fait connaître qu'il ne pouvait continuer à
assurer ce service l'enfouissement dans les terrains maraîchers
comme engrais ayant fait l'objet de plaintes.

Il s'offre toutefois, afin de rendre service à la ville
à procéder à l'enlèvement et à la destruction de ces déchets
moyennant le versement d'une redevance par la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la nécessité d'évacuer les issues des animaux
de l'abattoir

Vu la proposition faite par Monsieur Puaud

DECIDE

Considérant la nécessité d'évacuer les issues des animaux de l'abattoir

Vu la proposition faite par Monsieur PUAUD

DECIDE

- de confier à Monsieur PUAUD L'enlèvement des déchets et issues des animaux abattus à Royan à charge pour lui de procéder à leur destruction

- que la ville versera à l'intéressé une indemnité de

1.000 fr pour chacun des mois de Juillet et Aout
500 fr pour chacun des autres mois

- que les crédits nécessaires au règlement de cette indemnité seront inscrits au Budget Supplémentaire 1965

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

Le Sous-Prefet, 12 OCT. 1965